



TOURNOI MIDGET JUNIOR OPTIMISTE de SHAWINIGAN

www.optimisteshawinigansud.ca

Fax: (819) 537-8652



Règlements du 36^e tournoi MIDGET JUNIOR Optimiste

1	RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1	SANCTION	2
1.2	FRAIS D'ADMISSION	2
1.3	LOCALISATION DU TOURNOI	2
1.4	ARRIVÉE DES ÉQUIPES	2
1.5	HÉBERGEMENT	2
1.6	RESPONSABILITÉ	2
1.7	DROIT DU COMITÉ ORGANISATEUR	2
1.8	SÉCURITÉ	3
1.9	CÉDULE	3
1.10	AMBULANCE	3
1.11	ENTREPOSAGE ENTRE LES PARTIES	3
2	RÈGLEMENTS HOCKEY.....	3
2.1	LES RÈGLES DU JEU	3
2.2	SIGNATURE	3
2.3	REFUS DE JOUER.....	3
2.4	LES POIGNÉES DE MAIN	4
2.5	ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ	4
2.6	COMITÉ DISCIPLINE ET DE RÈGLEMENTS	4
2.7	OFFICIELS	4
2.8	NOMBRE DE JOUEURS	4
2.9	GARDIEN DE BUT.....	4
2.10	DEROULEMENT DES JOUTES.....	4
2.10.1	<i>Durée</i>	4
2.10.2	<i>Temps d'arrêt</i>	4
2.10.3	<i>Remise à neuf de la glace</i>	5
2.10.4	<i>Écart de 5 buts</i>	5
2.10.5	<i>Écart de 7 buts</i>	5
2.11	CLASSEMENTS.....	5
2.12	CLUB RECEVEUR.....	5
2.13	RÉGLEMENTATION DE SURTEMPS	5
2.14	JOUTES PRÉLIMINAIRES FORMULE TOURNOI À LA RONDE POUR 6 ÉQUIPES (3 JOUTES).	6
2.15	JOUTES PRÉLIMINAIRES FORMULE TOURNOI À LA RONDE POUR 20 ÉQUIPES (3 JOUTES).	6
2.16	JOUTES PRÉLIMINAIRES FORMULE TOURNOI À LA RONDE POUR 10 ÉQUIPES (3 JOUTES).	6
2.17	JOUTES PRÉLIMINAIRES FORMULE TOURNOI À LA RONDE POUR 9 ÉQUIPES.....	7
2.18	DÉROULEMENT JOUTES ÉLIMINATOIRES	7
2.18.1	<i>Quart de finale</i>	7
2.18.2	<i>Demi-finales et finales</i>	7
2.19	FUSILLADE.....	7
2.20	DÉPARTAGE D'ÉGALITÉ.....	7



TOURNOI MIDGET JUNIOR OPTIMISTE de SHAWINIGAN

www.optimisteshawinigansud.ca

Fax: (819) 537-8652



Règlements du 36^e tournoi MIDGET JUNIOR Optimiste

1 Règlements généraux

1.1 Sanction

Le Tournoi Midget Junior Optimiste de Shawinigan est sanctionné par la F.Q.H.G et l'A.C.H.A. Seules les équipes affiliées à Hockey Québec, à Hockey Canada ou reconnue par la F.I.H.G. peuvent s'inscrire.

1.2 Frais d'Admission

Toutes personnes, incluant les joueurs, le gérant et les instructeurs sont admises gratuitement. Cette admission gratuite ne donne cependant pas accès aux événements spéciaux, s'il y en a à l'horaire.

1.3 Localisation du Tournoi

Aréna Gilles Bourassa, 1609 117^e rue, Shawinigan-Sud (Québec) tél (H. Mineur): (819) 537-7329.
Pour certaines joutes, le centre BIONEST de Shawinigan sera mis à contribution 1200, avenue des Cèdres, Shawinigan, G9N 1P6(819) 536-5545

1.4 Arrivée des équipes

Toute équipe doit se présenter à l'aréna au moins une heure et demie (90 minutes) avant l'heure cédulée pour la première joute à l'Aréna Gilles Bourassa. Pour les autres parties, chaque équipe devra être arrivée à l'aréna et se présenter au bureau de la registration au moins soixante (60) minutes avant le début de son match.

1.5 Hébergement

Les équipes sont responsables de leur hébergement.

1.6 Responsabilité

La direction du Tournoi, le H.M.S.S. et le Club Optimiste de Shawinigan-Sud ne sont aucunement responsables de la perte d'équipement, de vols et d'accidents pendant la durée du Tournoi. Chaque équipe assume la responsabilité de tous dommages, dégradations ou abus commis par ses membres, à l'immeuble, aux meubles ou accessoires se trouvant sur les lieux.

1.7 Droit du Comité Organisateur

Le Comité Organisateur peut amender les règlements du Tournoi sans préavis. Cependant, les équipes seront averties en conséquence avant leur participation.



TOURNOI MIDGET JUNIOR OPTIMISTE de SHAWINIGAN

www.optimisteshawinigansud.ca

Fax: (819) 537-8652



1.8 Sécurité

Tout joueur en possession ou sous l'influence de boisson alcoolique ou de drogue est immédiatement expulsé du Tournoi. Tout membre d'une équipe ou organisation trouvé en possession de drogue sont définitivement exclus du tournoi et cela sans appel.

1.9 Cédule

L'organisation du tournoi se réserve le privilège de suspendre les activités et de réaménager le calendrier du tournoi lors d'événements spéciaux, en cas de force majeure ou en présence d'intempéries majeures (verglas, tempête de neige, panne de courant prolongée) pouvant mettre en jeu l'aspect sécuritaire des déplacements des équipes. Si la direction du tournoi se voit dans l'obligation d'avancer l'heure d'une rencontre, elle en avisera les équipes dès leur arrivée.

1.10 Ambulance

Si le médecin de garde ou un représentant des premiers soins, prescrit le transport d'un joueur blessé à un hôpital de la région, le coût du service d'une ambulance est à la charge du joueur blessé ou à son organisation. Chaque équipe doit avoir en sa possession un formulaire de réclamation. Chaque équipe devra prendre soin de sa demande de réclamation auprès des assurances.

1.11 Entreposage entre les parties

L'organisation du tournoi ne s'engage pas à fournir des facilités pour l'entreposage de tous les équipements de joueurs entre les parties.

2 Règlements Hockey

2.1 Les règles du jeu

Les équipes doivent se conformer aux règles de Tournoi de la F.Q.H.G., de l'A.C.H.A. ainsi qu'au règlement du tournoi. Lorsqu'un numéro d'article de règlement est cité dans le titre du règlement, le texte donné dans les règlements du tournoi est alors donné à titre indicatif seulement. Le texte original des règlements administratifs de Hockey Québec ou de l'A.C.H.A. s'applique alors intégralement. La direction du tournoi se réserve le droit de modifier en tout temps la réglementation du tournoi.

2.2 Signature

Avant chaque joute, tout joueur doit apposer sa signature sur une feuille ad hoc.

2.3 Refus de jouer

Toutes les joutes apparaissant à la cédule doivent être jouées et les équipes sont tenues d'y être présentes. En cas d'abandon d'une équipe, les sanctions prévues dans le texte original des règlements



TOURNOI MIDGET JUNIOR OPTIMISTE de SHAWINIGAN

www.optimisteshawinigansud.ca

Fax: (819) 537-8652



administratifs de Hockey Québec s'appliqueront. Si une équipe abandonne après le début du tournoi, une amende supplémentaire (8.10.7B) équivalente au montant de la cotisation sera imposée.

2.4 Les poignées de main

Les poignées de main seront acceptées après toutes les rencontres. Toutefois, l'arbitre du match, l'arbitre en chef, le président du Tournoi ou son représentant auront plein pouvoir pour annuler cet échange si le déroulement du match justifie qu'une telle action est nécessaire.

2.5 Équipements de sécurité

Chaque joueur devra porter l'équipement obligatoire selon les règles en vigueur dans la province ou le pays où est enregistrée son équipe.

2.6 Comité discipline et de règlements

Le comité de discipline et de règlement se réunira au besoin lors du Tournoi. Trois de ces cinq membres devront être présent pour qu'une décision soit rendue. Les membres de ce comité sont nommés par le comité organisateur du tournoi.

2.7 Officiels

Les arbitres et les juges de lignes sont assignés par le responsable des officiels de Hockey Mauricie ou du H.M.S.S.

2.8 Nombre de joueurs

Le nombre de joueurs est déterminé par les articles du livre de règlements administratifs.

2.9 Gardien de but

Le temps de remplacement d'un gardien est régi par l'article 2.6 du livre de règles du jeu de hockey Canada.

2.10 Déroulement des joutes

2.10.1 Durée

La durée d'une joute est de trois (3) périodes de douze (12) minutes à temps arrêté .

Pour le Junior AA, la durée d'une joute est de deux (2) périodes (première et deuxième) de douze (12) minutes et une (1) période (troisième) de quinze (15) minutes.

2.10.2 Temps d'arrêt

Aucun temps d'arrêt ne sera accordé durant les rencontres de qualification, quart de final et ce, peu importe le calibre ou classe des équipes. Cependant, au cours des rondes de semi finale et finale le temps d'arrêt est accordé et ce pour toutes les catégories. Le temps d'arrêt permis est de 30 secondes.



TOURNOI MIDGET JUNIOR OPTIMISTE de SHAWINIGAN

www.optimisteshawinigansud.ca

Fax: (819) 537-8652



2.10.3 Remise à neuf de la glace

La surface de la glace sera remise à neuf à toutes les deux périodes pendant la durée du tournoi. La première partie de la journée débutant avec une surface neuve. Le comité organisateur du tournoi se réserve le droit de décider de tout changement d'horaire en ce qui concerne la réfection de la surface glacée.

2.10.4 Écart de 5 buts.

Dès qu'il y a une différence de cinq (5) buts à compter de la fin de la deuxième période, le temps n'est plus chronométré, et cela pour le reste de la partie.

2.10.5 Écart de 7 buts

Lorsqu'il y aura une différence de sept (7) buts, à compter de la fin de la deuxième période, la joute prendra fin. Le déroulement est déterminé par l'article du livre de règlements administratifs.

2.11 Classements

Dans les tournois à la ronde, une victoire vaut deux points alors qu'un match nul procure un point.

2.12 Club Receveur

L'équipe ayant une position au classement supérieur à l'équipe adverse agira comme équipe Locale (gilet pâle). Par la suite, lorsque deux équipes de même position s'affrontent, l'équipe qui reçoit est déterminée par un tirage au sort effectué par le comité de discipline.

Si les couleurs des chandails des équipes en présence ne font pas *contraste*, l'équipe receveur (pâle) au tableau indicateur devra changer de gilet. Une autre série de gilets pourront alors être fournis par la direction du tournoi si l'équipe ne possède aucun ensemble de couleur différente. Il est fortement conseillé et même recommandé de se présenter avec deux ensembles de chandails ; un pâle et un foncé.

2.13 Réglementation de surtemps

Pour les tournois à ronde, si une égalité se présente après les trois périodes de jeu réglementaires, il n'y aura pas de période de prolongation. La partie reste nulle, et un point est accordé à chacune des équipes et de plus les points de franc-jeu s'appliquent.

Pour toutes les autres les joutes qui ne sont pas de la formule tournois à ronde, les quarts de finales, les demi-finales et les finales, l'article des règlements administratifs de Hockey Québec s'applique.



TOURNOI MIDGET JUNIOR OPTIMISTE de SHAWINIGAN

www.optimisteshawinigansud.ca

Fax: (819) 537-8652



2.14 Joutes préliminaires formule tournoi à la ronde pour 6 équipes (3 joutes).

- a) Tournoi à la ronde. Deux divisions de trois équipes chacune. Les équipes de chaque division sont choisies par le comité de sélection.
- b) Assurance de jouer trois parties.
- c) Chaque équipe doit jouer leurs trois premières parties pour pouvoir se qualifier; par contre, une joute est aussi déclarée jouée lorsque l'équipe perd par défaut à la suite d'un refus déclaré non recevable par l'organisation du tournoi ou que l'équipe perd à la suite d'un protêt logé contre elle selon les règles établies par Hockey Québec.
- d) Après que chaque équipe ait disputé leur tournoi à la ronde, la première position de chaque division passe en demi-finale.
- e) Après que chaque équipe ait disputé leur tournoi à la ronde, la deuxième et troisième positions de chaque division passent en quart de finale. Le deuxième d'une division rencontre le troisième de l'autre division.

2.15 Joutes préliminaires formule tournoi à la ronde pour 20 équipes (3 joutes).

- a) Tournoi à la ronde. Cinq divisions de quatre équipes chacune. Les équipes de chaque division sont choisies par le comité de sélection.
- b) Assurance de jouer trois parties.
- c) Chaque équipe doit jouer leurs trois premières parties pour pouvoir se qualifier; par contre, une joute est aussi déclarée jouée lorsque l'équipe perd par défaut à la suite d'un refus déclaré non recevable par l'organisation du tournoi ou que l'équipe perd à la suite d'un protêt logé contre elle selon les règles établies par Hockey Québec.
- d) Après que chaque équipe ait disputé leurs trois parties, la première position de chaque division passe en quart-finale.
- e) Après que chaque équipe ait disputé leurs trois parties, un premier meilleur deuxième sera déterminé parmi les 5 sections.
- f) Après que chaque équipe ait disputé leurs trois parties et que le premier meilleur deuxième sera qualifié, un autre meilleur deuxième sera déterminé parmi les sections restantes.
- g) Après que chaque équipe ait disputé leurs trois parties et que les deux premiers meilleurs deuxièmes auront été qualifiés, un dernier meilleur deuxième sera déterminé parmi les sections restantes.
- h) Un tirage au sort sera fait pour déterminer qu'elle premier des sections 3, 4 et 5 affronteras le premier meilleur 2^e, le 2^e meilleur 2^e et le 3^e meilleur 2^e.

Note : Le meilleur 2^e ne peut affronter le 1^{er} de sa section.

2.16 Joutes préliminaires formule tournoi à la ronde pour 10 équipes (3 joutes).

- a) Assurance de jouer trois parties.
- b) Une joute de qualification permet de déterminer la position de chaque équipe pour la suite du déroulement.
- c) Les équipes pour chaque joute de qualification sont choisies par le comité de sélection.
- d) Après la joute de qualification, chaque équipe joue deux parties assurées dans un déroulement de formule Faux-Double.



TOURNOI MIDGET JUNIOR OPTIMISTE de SHAWINIGAN

www.optimisteshawinigansud.ca

Fax: (819) 537-8652



2.17 Joutes préliminaires formule tournoi à la ronde pour 9 équipes.

- a) Le tournoi à la ronde comporte trois divisions de trois équipes chacune. Les équipes de chaque division sont choisies par le comité de sélection.
- b) Les équipes ont l'assurance de jouer deux parties.
- c) Après que chaque équipe ait disputé leur tournoi à la ronde, la première position de chaque division passe en demi-finale.
- d) Après que chaque équipe ait disputé leur tournoi à la ronde, la quatrième équipe qui passe en demi-finale sera la meilleure position du classement général de la classe, en éliminant les équipes déjà admises en demi-finale.
- e) En demi-finale, le meilleur deuxième ne joue pas contre le gagnant de sa section. Au besoin, pour éviter cette situation, les premiers des sections #2 et #3 sont inversés.
- f) En demi-finale, le premier d'une division rencontre le meilleur deuxième d'une autre division. Dans l'autre demi-finale, les premiers des deux autres divisions s'affrontent.

2.18 Déroulement joutes éliminatoires

2.18.1 Quart de finale

Le déroulement est déterminé par l'article du livre de règlements administratifs.

2.18.2 Demi-finales et finales

Le déroulement est déterminé par l'article du livre de règlements administratifs.

2.19 Fusillade

Le déroulement est déterminé par les articles du livre de règlements administratifs, avec l'ajout suivant : Avant la joute, où il peut y avoir une possibilité d'avoir du surtemps, l'entraîneur désigne par écrit, sur une feuille, trois (3) joueurs pour la première (1^{ère}) ronde de la fusillade.

2.20 Départage d'égalité

Le déroulement est déterminé par l'article du livre de règlements administratifs, incluant la nouvelle réglementation pour les points de franc-jeu. Le départage d'égalité « détermine un gagnant, il n'élimine pas un perdant ». L'interprétation du règlement sera appliquée selon les directives données par le « guide pour un Tournoi » de la commission de la régie de Hockey Québec. Voici l'extrait de la page 45 du guide qui est mis en application lors du tournoi :

L'autre point à retenir est que dans le départage d'égalité, *on n'élimine jamais une équipe*, le règlement est là pour classer des équipes. D'ailleurs, pour préciser ce point, il a été ajouté au début du règlement 9.8 la phrase suivante : « s'il y a égalité au classement entre plusieurs équipes, toutes les



TOURNOI MIDGET JUNIOR OPTIMISTE de SHAWINIGAN

www.optimisteshawinigansud.ca

Fax: (819) 537-8652



équipes à égalité sont reportées au point suivant tant et aussi longtemps que la première équipe n'a pas été classée.

En pratique donc, et cela va se produire souvent durant une saison de hockey, dans le cas de triple égalité, on débute le processus et si on arrive à un item ou la triple égalité passe à une double égalité, on passe à l'item suivant avec les trois(3) équipes car on n'a pu déterminer le classement de la première équipe et on ne peut éliminer une équipe.

Donc pour déterminer le classement d'une équipe, il ne doit y avoir qu'une seule équipe dans le critère, sinon on passe à l'item suivant avec la troisième (3^{ième}) équipe car on ne peut l'éliminer.

Révisé et approuvé le 5 janvier 2011

Mathieu Tessier,

André Hébert,

Gilles Bourassa

Michel Boisvert, c

Stéphane Gignac,
Coordonnateur et Comité de règlement